Brexit : peut-on parler de "coup d'Etat" après la suspension prévue du Parlement ?

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 30 août 2019

Une décision audacieuse et surprenante de la part de Boris Johnson, dans un pays où les "lois non écrites" permettent un jeu politique complexe, bien loin de nos habitudes constitutionnelles. Prudence, donc, aux journalistes qui brandiraient le terme de dictature.

Source [francetvinfo.fr]

Au Royaume-Uni, pays qui ne dispose pas d'une Constitution écrite et figée dans le marbre, tout est question d'interprétation.

"The Johnson coup". Jeudi 29 août, la une de *The Independent* n'y va pas avec le dos de la *teaspoon*. Le quotidien accuse le Premier ministre de "réduire au silence les représentants élus, non content de vouloir interdire aux électeurs d'avoir le dernier mot", après son annonce de suspendre le Parlement pendant cinq semaines, et ce alors que la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est prévue pour le 31 octobre.

Cette manœuvre, vue comme "le coup d'Etat anti-démocratique d'un dictateur en carton" par le député travailliste Lloyd Russell-Moyle, ou comme un "scandale constitutionnel" par le président conservateur de la Chambre des communes, John Bercow, a donné lieu à des manifestations dans tout le Royaume-Uni. Les opposants au Premier ministre, rassemblés derrière le slogan "Stop the coup" ("Arrêtez le coup d'Etat"), ont-il raison d'employer ce terme lourd de sens ? En réalité, tout est question d'interprétation.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici